

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 24/07/2024 - 33918 - 2001 B 03710 - 300 560 588 - MESSER FRANCE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU MESSER FRANCE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 24 QUAI GALLIENI 92150 SURESNES Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 0 0 5 6 0 5 8 8 0 0 5 1 3 Néant *

Table with columns: Description, AA, AB, AC, CX, AF, AH, AI, AJ, AK, AL, AM, AN, AO, AP, AQ, AR, AS, AT, AU, AV, AW, AX, AY, CS, CT, CU, CV, BB, BC, BD, BE, BF, BG, BH, BI, BJ, BK, BL, BM, BN, BO, BP, BQ, BR, BS, BT, BU, BV, BW, BX, BY, BZ, CA, CB, CC, CD, CE, CF, CG, CH, CI, CJ, CK, CW, CM, CN, CO, IA, CR. Rows include Capital souscrit non appelé, Frais d'établissement, Frais de développement, Concessions, brevets et droits similaires, Fonds commercial, Autres immobilisations incorporelles, Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles, Terrains, Constructions, Installations techniques, matériel et outillage industriels, Autres immobilisations corporelles, Immobilisations en cours, Avances et acomptes, Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence, Autres participations, Créances rattachées à des participations, Autres titres immobilisés, Prêts, Autres immobilisations financières*, TOTAL (II), Matières premières, approvisionnements, En cours de production de biens, En cours de production de services, Produits intermédiaires et finis, Marchandises, Avances et acomptes versés sur commandes, Clients et comptes rattachés (3)*, Autres créances (3), Capital souscrit et appelé, non versé, Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :), Disponibilités, Charges constatées d'avance (3)*, TOTAL (III), Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV), Primes de remboursement des obligations (V), Ecarts de conversion actif* (VI), TOTAL GÉNÉRAL (I à VI). Includes handwritten notes: 'CERTIFIÉ conforme et véritable le 16/07/2024 Mr. Nicolas DENIS - Président' and 'Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an'.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SASU MESSER FRANCE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 22 663 320.....)	DA	22 663 320	22 663 320
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	39 265 635	39 265 635
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 266 332	2 266 332
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	8 507	8 507
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	19 164 135	19 164 135
	Report à nouveau	DH	33 594 133	21 140 242
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	16 247 169	12 453 890
	Subventions d'investissement	DJ	74 353	80 550
	Provisions réglementées *	DK	11 100 362	10 768 413
	TOTAL (I)	DL	144 383 946	127 811 024
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	423 885	457 695
	Provisions pour charges	DQ	5 336 484	5 158 706
	TOTAL (III)	DR	5 760 369	5 616 401
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0	14 001 239
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25 221 468	21 713 958
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 184 838	12 165 279
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 318 238	2 237 776
	Autres dettes	EA	4 826 572	6 244 594
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 561 801	3 692 492
TOTAL (IV)	EC	50 112 917	60 055 338	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	200 257 232	193 482 763	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	46 867 057	42 770 583	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU MESSER FRANCE							Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	17 760 475	FB		FC	17 760 475	14 781 379	
	Production vendue { biens * services *	FD	114 503 881	FE	1 829 001	FF	116 332 882	113 405 144	
		FG	46 322 091	FH	2 837 358	FI	49 159 449	45 563 074	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	178 586 447	FK	4 666 359	FL	183 252 806	173 749 597	
	Production stockée*					FM	1 742 415	661 290	
	Production immobilisée*					FN	2 059 822	2 089 221	
	Subventions d'exploitation					FO	298 767	608 898	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 702 532	2 378 966	
	Autres produits (1) (11)					FQ	0	137 515	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	190 056 342	179 625 487
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	39 005 370	34 409 382
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(32 772)	(234 072)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	77 332 694	81 224 070
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	2 625 670	2 488 705
	Salaires et traitements*						FY	23 851 487	21 851 042
	Charges sociales (10)						FZ	10 747 371	9 707 349
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS)				GA	12 861 218	12 550 089	
		- dotations aux provisions*				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	678 312
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	270 277	530 219
	Autres charges (12)						GE	459 574	172 421
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	167 799 201	162 445 062	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	22 257 141	17 180 425	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	145 400	73 130
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	16 989	9 730
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN	17 066	68 094
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	179 455	150 954	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	143 394	497 377
	Différences négatives de change						GS	26 246	63 934
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	169 640	561 311	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	9 815	(410 357)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	22 266 956	16 770 068	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SASU MESSER FRANCE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	1 550 386	1 145 438	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	42 000	38 010	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	1 256 591	1 709 811	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	2 848 977	2 893 259	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	805 086	436 059	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	14 486	72 287	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	1 041 916	708 004	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	1 861 488	1 216 350	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	987 489	1 676 909	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	1 597 082	1 283 601	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	5 410 194	4 709 486	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	193 084 774	182 669 700	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	176 837 605	170 215 810	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	16 247 169	12 453 890	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HI		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	145 400	73 130
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	141 621	495 713
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		IX	4 908	3 950
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	2 213 328	2 062 409
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	158 931	134 006	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
DETAIL LIGNE HA						
REGULARISATION COMPTES CLIENTS				173 283		
REGULARISATION COMPTES FOURNISSEURS				1 268 861		
INDEMNITES RECUES CLIENTS				105 466		
INDEMNITES RECUES CPAM				2 741		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Messer France
Société par actions simplifiée
Au capital de 22.663.320 euros
Immatriculée au RCS de Nanterre
sous le numéro 300 560 588
Siège social : 1, avenue du Général de Gaulle, 92800 Puteaux

(ci-après la **Société**)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES
DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 JUIN 2024**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE et le 28 juin,

La société **Messer Industries GmbH**, une société à responsabilité limitée de droit allemand constituée sous forme de *Gesellschaft mit beschränkter Haftung* et dont le siège social est situé Messer Platz 1, 65821 Bad Soden, Allemagne, immatriculée au tribunal local (Amtsgericht) de Frankfurt am Main sous le numéro HRB 111628 (ci-après l'**Associé Unique**), au capital social de 30.391,00 EUR, détenant l'intégralité des actions composant le capital social de la Société, dûment représentée à l'effet des présentes,

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant, conformément à l'article 19 des statuts de la Société :

- Examen du rapport de gestion du Président ;
- Examen du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes annuels et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Quitus au Président, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué ;
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le cabinet KPMG S.A., commissaire aux comptes titulaire de la Société, et le Comité Social et Economique de la Société sont informés de la prise des présentes décisions.

Les documents suivants ont été mis à la disposition de l'Associé Unique préalablement à la prise des présentes décisions :

- les statuts en vigueur de la Société ;
- les comptes sociaux de la Société
- le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

Première décision

Examen et approbation des comptes annuels

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, décide

- d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la Société, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.
- de prendre acte des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard du 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts mentionnées dans le rapport de gestion du Président.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Deuxième décision

Quitus

L'Associé Unique décide

- de donner quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au Président, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Troisième décision

Affectation du résultat

L'Associé Unique décide

- d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice 2023 s'élevant à 16.247.169 euros :

- Affectation au poste de Report à Nouveau **16.247.169 Euros**

Soit la somme de : 16.247.169 Euros

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Quatrième décision

Pouvoir pour les formalités

L'Associé Unique donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités et de manière générale faire tout ce qui est ou sera nécessaire et signer tout document en vue de l'exécution des présentes décisions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique:

DocuSigned by:

Virginia Esly

3A3A1335773045B...

Messer Industries GmbH

Par : **Mme Virginia Esly, Gérante**

DocuSigned by:

Carsten Knecht

9A20FE3DE0A642F...

Messer Industries GmbH

Par : **M. Carsten Knecht, Gérant**

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 89BA68B583764172B21BDECAB069A7A5 État: Complétée

Objet: Complétez l'enveloppe avec DocuSign : 20240628_PV décisions ordinaires approbation des comptes ...

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 3 Signatures: 2 Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 2 Paraphe: 4 KETTANJIAN Gildas

Signature dirigée: Activé Messer-Platz 1

Horodatage de l'enveloppe: Activé Bad Soden/Taunus, 05 65812

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris GKettanjian@messer.fr

Adresse IP: 37.97.102.58

Suivi du dossier

État: Original Titulaire: KETTANJIAN Gildas Emplacement: DocuSign


18/06/2024 12:22:50 GKettanjian@messer.fr

Événements de signataire

Carsten Knecht
Carsten.Knecht@messergroup.com
Managing Director
Messer Industries GmbH

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature

DocuSigned by:

9A26FE3DE0A842F...

Sélection d'une signature : Image de signature chargée

En utilisant l'adresse IP: 94.31.98.88

Horodatage

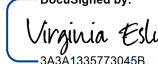
Envoyée: 28/06/2024 08:01:11
Consultée: 28/06/2024 13:23:20
Signée: 28/06/2024 13:23:27

Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par DocuSign

Virginia Esly
virginia.esly@messergroup.com
Chief Operating Officer
Messer SE & Co. KGaA

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:

3A3A1335773045B...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 62.225.107.139

Envoyée: 28/06/2024 13:23:31
Consultée: 02/07/2024 19:15:51
Signée: 02/07/2024 19:16:02

Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par DocuSign

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage****Événements de livraison à l'éditeur****État****Horodatage****Événements de livraison à l'agent****État****Horodatage****Événements de livraison intermédiaire État****Horodatage****Événements de livraison certifiée****État****Horodatage****Événements de copie carbone****État****Horodatage**

KETTANJIAN Gildas
gkettanjian@messer.fr

Pour la Partie 2 - Directeur juridique
Messer France

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Copié

Envoyée: 02/07/2024 19:16:06
Renvoyé: 02/07/2024 19:16:13

Événements de copie carbone	État	Horodatage
-----------------------------	------	------------

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Non offerte par DocuSign

MAURA ERIC
emauro@messer.fr
Juriste
Messer France

Copié

Envoyée: 02/07/2024 19:16:08

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Non offerte par DocuSign

Événements de témoins	Signature	Horodatage
-----------------------	-----------	------------

Événements notariaux	Signature	Horodatage
----------------------	-----------	------------

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
---	------	-------------

Enveloppe envoyée	Haché/crypté	28/06/2024 08:01:11
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	02/07/2024 19:15:51
Signature complétée	Sécurité vérifiée	02/07/2024 19:16:02
Complétée	Sécurité vérifiée	02/07/2024 19:16:08

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Messer France S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Messer France S.A.S.

1 avenue Charles de Gaulle - 92800 Puteaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Messer France S.A.S.

1 avenue Charles de Gaulle - 92800 Puteaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Associé unique de la société Messer France S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Messer France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Messer France S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 juin 2024

KPMG SA

**Agathe
Labaquere**  Signature numérique
de Agathe Labaquere
Date : 2024.06.27
17:01:05 +02'00'

Agathe Labaquere

Associée

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SASU MESSER FRANCE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>							
Adresse de l'entreprise <u>24 QUAI GALLIENI 92150 SURESNES</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>							
Numéro SIRET* <u>3 0 0 5 6 0 5 8 8 0 0 5 1 3</u>			Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N clos le, <u>31122023</u>	N-1 <u>31122022</u>						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2						
		Net 3	Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (1)	AH	AI	277 230	277 230	277 230		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	8 144 525	7 429 268	715 257	656 780	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	9 504 804	5 116 131	4 388 673	4 106 368	
		Constructions	AP	AQ	29 328 775	21 001 342	8 327 433	8 289 426	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	268 674 331	213 429 206	55 245 125	52 957 920	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	68 230 074	53 229 448	15 000 626	14 413 613	
		Immobilisations en cours	AV	AW	8 981 301	1 396 921	7 584 380	6 535 076	
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV	48 629 361		48 629 361	48 629 361
			Créances rattachées à des participations	BB	BC				
			Autres titres immobilisés	BD	BE				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF	BG					
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	283 931		283 931	123 990	
		TOTAL (II)	BJ	BK	442 054 332	301 602 316	140 452 016	135 989 764	
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	2 094 517	241 547	1 852 970	1 807 918
	En cours de production de biens		BN	BO	(299 475)		(299 475)	635 016	
	En cours de production de services		BP	BQ					
	Produits intermédiaires et finis		BR	BS	5 821 617		5 821 617	3 138 134	
	CRÉANCES	Marchandises	BT	BU					
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	56 914		56 914	56 914	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	44 374 295	2 918 479	41 455 816	42 494 667	
	DIVERS	Autres créances (3)	BZ	CA	6 727 692		6 727 692	2 991 343	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	3 877 200		3 877 200	5 785 872		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	312 482		312 482	583 135		
	TOTAL (III)	CJ	CK	62 965 242	3 160 026	59 805 216	57 492 999		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	304 762 342	200 257 232	193 482 763				
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :					
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :						

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU MESSER FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 22 663 320...)	DA	22 663 320	22 663 320	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	39 265 635	39 265 635	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 266 332	2 266 332	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	8 507	8 507	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	19 164 135	19 164 135	
	Report à nouveau	DH	33 594 133	21 140 242	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	16 247 169	12 453 890	
	Subventions d'investissement	DJ	74 353	80 550	
	Provisions réglementées *	DK	11 100 362	10 768 413	
TOTAL (I)	DL	144 383 946	127 811 024		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	423 885	457 695	
	Provisions pour charges	DQ	5 336 484	5 158 706	
	TOTAL (III)	DR	5 760 369	5 616 401	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0	14 001 239	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25 221 468	21 713 958	
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 184 838	12 165 279	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 318 238	2 237 776	
	Autres dettes	EA	4 826 572	6 244 594	
Compte régul.	EB	3 561 801	3 692 492		
TOTAL (IV)	EC	50 112 917	60 055 338		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	200 257 232	193 482 763		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	46 867 057	42 770 583		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SASU MESSER FRANCE						Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	17 760 475	FB	FC	17 760 475	14 781 379	
	Production vendue { biens * services *	FD	114 503 881	FE	1 829 001	FF	116 332 882	113 405 144
		FG	46 322 091	FH	2 837 358	FI	49 159 449	45 563 074
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	178 586 447	FK	4 666 359	FL	183 252 806	173 749 597
	Production stockée*				FM	1 742 415	661 290	
	Production immobilisée*				FN	2 059 822	2 089 221	
	Subventions d'exploitation				FO	298 767	608 898	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	2 702 532	2 378 966	
	Autres produits (1) (11)				FQ	0	137 515	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	190 056 342	179 625 487
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	39 005 370	34 409 382	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(32 772)	(234 072)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	77 332 694	81 224 070	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	2 625 670	2 488 705	
	Salaires et traitements*				FY	23 851 487	21 851 042	
	Charges sociales (10)				FZ	10 747 371	9 707 349	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al. 3 du CGI) HS) - dotations aux provisions*				GA	12 861 218	12 550 089
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	678 312	(254 143)
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	270 277	530 219
	Autres charges (12)				GE	459 574	172 421	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	167 799 201	162 445 062	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	22 257 141	17 180 425
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	145 400	73 130	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	16 989	9 730	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN	17 066	68 094	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	179 455	150 954	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	143 394	497 377	
	Différences négatives de change				GS	26 246	63 934	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	169 640	561 311	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	9 815	(410 357)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	22 266 956	16 770 068

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SASU MESSER FRANCE			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	1 550 386	1 145 438	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	42 000	38 010	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	1 256 591	1 709 811	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	2 848 977	2 893 259	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	805 086	436 059	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	14 486	72 287	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	1 041 916	708 004	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	1 861 488	1 216 350	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	987 489	1 676 909	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	1 597 082	1 283 601		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 410 194	4 709 486		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	193 084 774	182 669 700	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	176 837 605	170 215 810	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	16 247 169	12 453 890	
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	145 400	73 130
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	141 621	495 713
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	4 908	3 950
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	2 213 328	2 062 409
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	158 931	134 006	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
DETAIL LIGNE HA						
REGULARISATION COMPTES CLIENTS				173 283		
REGULARISATION COMPTES FOURNISSEURS				1 268 861		
INDEMNITES RECUES CLIENTS				105 466		
INDEMNITES RECUES CPAM				2 741		
			Exercice N			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs		



BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

**ANNEXE
(Loi du 30 avril 1983)**

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de 200.257.232 EUR et au compte de résultat de l'exercice dont le total s'élève à 193.084.774 EUR.

L'exercice d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 s'est soldé par un bénéfice de 16.247.169 EUR.

Les notes et tableaux figurant au sommaire ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

Elément n°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	INFORMATIONS		
		PRODUITES	NON PRODUITES	
		Note n° ou Tableau n°	Non significatives	Non applicables
1	I - REGLES ET METHODES COMPTABLES			
	* Methodes d'évaluation	1		
	* Calcul des amortissements et des provisions	1		
	* Changements de méthode			*
	* Dérogations			*
	* Informations complémentaires pour donner une image fidèle	2		
	II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
2	* Etat de l'actif immobilisé	3		
3	* Etat des amortissements	4		
4	* Etat des provisions	5		
5	* Etat des créances et des dettes	6		
	* Informations et commentaires sur :			
6	a) éléments relevant de plusieurs postes du bilan	7		
	b) réévaluation			*
	c) immobilisations incorporelles			*
	d) intérêts immobilisés			*
	e) intérêts sur éléments de l'actif circulant			*
	f) différences d'évaluation sur éléments tangibles de l'actif circulant			*
	g) avances aux dirigeants			*
6	h) produits à recevoir	8		
6	i) charges à payer	9		
6	j) charges et produits constatés d'avance	10		
	k) charges à répartir sur plusieurs exercices			*
6	l) variation des capitaux propres	11		
6	m) composition du capital social	12		
	n) parts bénéficiaires			*
	o) obligations convertibles			*
6	p) ventilation du chiffre d'affaires	13		
6	q) ventilation de l'impôt sur les bénéfices	14	*	
	r) écart de conversion		*	
	III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
	* Crédit-bail			*
	* Engagements financiers			*
	* Dettes garanties par des sûretés réelles			*
1	* Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	1		
7	* Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	15		
1	* Rémunération des dirigeants	1		
8	* Effectif moyen	16		
9	* Identité des sociétés-mères	17		
10	* Liste des filiales et participations	18		
	IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS			*

Elément : 1
Note : 1

ANNEXE AU BILAN CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. Messer France a continué de subir en 2023 d'importantes difficultés d'approvisionnement en hélium suite à des arrêts non programmés de production des usines auprès desquelles la société s'approvisionne et le conflit entre la Russie et l'Ukraine, a durci la situation, la Russie étant un producteur important d'hélium. Ces arrêts non programmés de production ont provoqué l'interruption des approvisionnements en Gaz à partir de ces sites. Ces événements totalement imprévisibles, qui échappent entièrement au contrôle de Messer France et dont la société ne pouvait pas éviter les effets, ont constitué un cas de force majeure, qui s'est poursuivi toute l'année.
La société a mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour pallier l'interruption de ses approvisionnements et toutes les solutions possibles ont été recherchées pour pouvoir reprendre le cours régulier de sa fourniture de Gaz dans les tout meilleurs délais.
2. L'année a été marquée par un arrêt prolongé imprévu de l'usine de gaz de l'air SOPROGAZ, à partir de fin Août 2023. Cet événement non planifié a eu des conséquences importantes sur les fournitures de gaz sur la deuxième partie de l'année.
3. La construction du bâtiment de la deuxième unité de production de dioxyde de carbone liquide sur le site de Lacq terminée, le démarrage de l'unité a eu lieu fin du deuxième trimestre 2022 sans pouvoir atteindre sa pleine capacité. L'unité a été arrêtée une grande partie de l'année 2023 en raison de dysfonctionnements et d'une montée en puissance ralentie, ralentissements qui perdurent en 2024.
4. Concernant le litige opposant Messer France et les sociétés GAME et CLEMESSY :
Le 21 Octobre 2021, l'arrêt en appel a condamné Messer France à payer
- au sous-traitant CLEMESSY 51k€, réformant la condamnation en première instance de 554k€ et
- à EKIP, liquidateur judiciaire de la société GAME PYRENNEES 67 k€, réformant la condamnation en première instance de 719 k€.
La différence entre le montant des condamnations payées en première instance et le montant réduit des condamnations en appel a été restituée à Messer France en décembre 2021.

Compte tenu de la forte probabilité d'un pourvoi en cassation par les sous-traitants, et le délai pour former un pourvoi expirant le 22 Février 2022, Messer France n'a pas comptabilisé ces éventuels profits dans les résultats de l'exercice 2021.

Le 1 Février 2022, la Cour de cassation a notifié Messer France que les sociétés GAME et CLEMESSY dans le litige les opposant à Messer France, s'étaient pourvues en cassation pour contester les arrêts d'Octobre 2021.
Le 16 mars 2023, la Cour de cassation a rendu un arrêt Cour de cassation, qui a cassé les arrêts de la Cour d'appel s'agissant du montant de l'indemnisation uniquement, sans remettre en cause le principe de minoration des condamnations prononcées en appel.
Concernant le litige CLEMESSY : le 4 Septembre 2023, un protocole transactionnel a été signé. Le montant de 268k€ a été payé par Messer France .



Concernant le litige GAME PYRENNES, le 12 Novembre 2023, un protocole transactionnel a été signé et homologué en date 9 janvier 2024 par le juge commissaire en charge de la liquidation. validé par le tribunal. Le montant de 350.7k€ a été payé par Messer France.
Ces deux litiges sont désormais définitivement clôturés.

**EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE (SANS
INCIDENCE SUR LES COMPTES 2023)**

1. Les pénuries de produits touchant l'hélium, l'argon et le LCO2, pour différentes raisons, de production, d'arrêts d'usines pour maintenance ou d'arrêts d'usines sources, semblent pour le moment levées.
2. Le litige opposant Messer France à Arcelor Mittal France a été clôturé. Par un jugement en date du 5 Décembre 2023, le Tribunal judiciaire de Thionville a condamné la société Arcelor Mittal France à payer 351k€ à Messer France. Aucune des parties n'a fait appel de la décision après le délai légal.



PRINCIPES, REGLES et METHIODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation comptable française.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

« Absence de changements de méthodes »

Elément : 1
Note : 1 (suite 2)

A - IMMOBILISATIONS

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les immobilisations payées en devises au cours de l'exercice 2023 ont été valorisées au cours officiel de la devise du dernier jour du mois d'acquisition.

Le coût de production des immobilisations faites par l'entreprise, par elle-même, ne comporte aucune charge financière ni frais de siège et s'élève à 2.059.822 EUR qui se décompose en coût de main-d'œuvre pour 2.059.822 EUR et matières consommées pour 0 EUR.

Les frais de préparation des emballages récupérables sont immobilisés selon un coût standard comprenant les frais de main-d'œuvre et les fournitures incorporées (peinture, robinets, chapeaux...).

Le fonds de commerce relatif à Indugas, une société acquise par Praxair en 2001, s'élève à 277.230 EUROS.

Elément : 1
Note : 1 (suite 3)

En application des nouvelles règles comptables, à compter du 01^{er} janvier 2005, les immobilisations doivent être amorties, non plus sur leur durée d'usage qui correspond à celle admise par l'Administration, mais sur leur durée d'utilisation.

C'est ainsi que le taux d'amortissement d'un certain nombre d'immobilisations a été modifié en 2005. Il en est ainsi notamment pour :

- Les bouteilles, qui sont amorties sur 20 ans au lieu de 15 ans,
- Les réservoirs et les citernes de CO₂, sur 15 ans au lieu de 8 ans,
- Les bâtiments, principalement le gros œuvre, sur 40 ans au lieu de 15 ans.
- A l'inverse les châssis de cadres et les palettes, précédemment amortis sur 15 ans, le sont dorénavant sur 10 ans.

Il en est résulté une augmentation de la dotation aux amortissements de 331.949 EUR.

Comme nous en avons la possibilité, un amortissement dérogatoire a été comptabilisé pour ce même montant, au passif du bilan, ce qui conduit en définitive à neutraliser l'impact des modifications intervenues pour se conformer aux nouvelles règles.

Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant la méthode linéaire ou dégressive, en fonction de la durée réelle d'utilisation et selon les taux ci-dessous :

- Autres postes d'immobilisations incorporelles	20% à 100%
- Aménagements de terrain * sur sol propre * sur sol d'autrui	6.67% à 20%
- Constructions	2.50% à 10.00%
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6.67% à 33.33%
- Matériel de transport	6.67% à 20%
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10% à 33.33%
- Emballages récupérables et divers	5% à 10%

Elément : 1
Note : 1 (suite 4)

B – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

A la date de clôture de chaque exercice la valeur actuelle des titres est déterminée selon une méthode multicritère intégrant la rentabilité et les perspectives d'avenir de la société.

Dans le cas où la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable une dépréciation est enregistrée d'un montant égal à la différence.

C - STOCKS ET EN-COURS

Les matières et les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.
Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

D - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances Clients font l'objet d'une provision statistique sur la base du risque de non-recouvrement. En 2023, cette analyse statistique a été affinée pour mieux prendre en compte notre capacité à recouvrer des créances échues. Cette évaluation, inspirée de la norme IFRS 9, fait ressortir une amélioration substantielle du taux de recouvrement des créances anciennes. Ce changement d'estimation résulte en une reprise de la provision générale créances douteuses de 190.953 EUR.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du cours de change à la date de clôture de l'exercice. Les pertes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

E - DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banques ou en caisses ont été évaluées pour leur valeur nominale.

F - ACHATS

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers, soit 51.780 EUR, ont été incorporés dans les comptes d'achats correspondants.

Elément : 1
Note : 1 (suite 5)

G - CHARGES DU PERSONNEL

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

H - CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus provenant des ventes de biens, gaz et matériels annexes, et de services sont comptabilisés au moment de la réalisation de la vente ou de la prestation de service.

Le chiffre d'affaires à l'exportation ne concerne que les ventes directes exportées. Les fournitures destinées à l'exportation, vendues en suspension de taxe sont incluses dans le chiffre d'affaires "France".

I - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

J - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Compte tenu des positions contradictoires de la jurisprudence dans ce domaine, il a été considéré :

- en l'absence d'acceptation formelle par les clients, des clauses de cette nature insérées, par la société dans ses conditions générales de vente et de livraison, aucun montant ne devrait être inscrit au pied du bilan dans la case réservée aux valeurs réalisables assortie d'une telle clause ;

- en l'absence d'acceptation écrite de cette clause, par la société, lorsqu'elle figurait dans les conditions générales de ventes des fournisseurs, ses stocks et ses immobilisations lui appartenaient en pleine propriété.

Cette clause de réserve de propriété est, par ailleurs, sans effet sur les transactions intergroupe.

Elément : 1
Note : 1 (suite 6)

K – PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges sont évaluées conformément au règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Elles sont calculées selon la meilleure estimation à la date d'arrêté des comptes.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges à caractère commercial et fiscal et des provisions pour médailles du travail et droits acquis en matière d'indemnités de départ à la retraite.

Les montants calculés pour les médailles du travail et les indemnités de départ à la retraite sont déterminés par un actuaire indépendant selon la méthode des proratas.

Les hypothèses actuarielles utilisées varient selon les conditions démographiques et économiques.

Le taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements est basé sur le taux des obligations notées AA et +.

Le taux d'actualisation retenu pour déterminer la valeur des engagements pour l'exercice clos le 31/12/2023 est de 4,30%.

Elément : 1
Note : 2

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

1. Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en 2023, au titre du contrôle légal des comptes annuels, s'élève à 147.750 EUR.
2. Le montant des transactions effectuées avec les sociétés liées, filiales et participations du groupe Messer, ont été conclues aux conditions normales du marché sauf celles consécutives à une fusion, division et contribution non monétaire qui sont comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue.
3. Messer France n'exerce pas d'activités ayant un caractère de recherche fondamentale. Les dépenses réalisées dans le cadre d'opérations de développements applicatifs ne constituent pas de la recherche pure selon les instructions du manuel comptable du groupe Messer.
4. Messer France s'est engagée sur ses achats d'électricité 2024 pour un montant de 1 273 680 €.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		SASU MESSER FRANCE		Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
			Consulter à une réévaluation postérieurement au cours de l'exercice ou évaluant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD 8 185 741	KE	KF 236 014	
CORPORELLES	Terrains		KG 9 017 041	KH	KI 487 763	
	Constructions	Sur sol propre	L9	KJ 12 679 635	KK	KL 488 378
		Sur sol d'autrui	M1	KM 9 018 819	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP 6 704 558	MQ	KR 441 002
		Dont Composants	M3	KS 258 132 109	KT	KU 11 475 253
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KV 398 262	KW	KX
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KY 26 796 083	KZ	LA 2 676 430
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport*		KB 3 793 336	LC	LD 292 792
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE 34 922 544	LF	LG 37 477
	Emballages récupérables et divers *			LH 7 931 997	LI	LJ 6 108 470
		Immobilisations corporelles en cours		LK	LL	LM
	Avances et acomptes		LN 389 394 384	LO	LP 22 005 565	
	TOTAL III					
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		OG	OH	OI
Autres participations			OJ 48 629 361	OK	OL	
Autres titres immobilisés			OM	ON	OO	
Prêts et autres immobilisations financières			OP 123 990	OQ	OR 159 941	
TOTAL IV			OQ 48 753 351	OS	OT 159 941	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG 426 333 476	OH	OJ 22 401 520	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou évaluant d'une mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	IV	0 LW 8 421 755	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	0 LY 9 504 804	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	0 MR 13 168 013	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	0 ME 9 018 819	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MC	3 617 MH 7 141 943	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MI	933 031 MJ 268 874 331	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MM	0 MN 398 262	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MP	37 139 MQ 29 435 374	
	Emballages récupérables et divers *		IX	MS	7 846 MI 4 078 282	
		Immobilisations corporelles en cours	MY	MV	641 865 MW 34 318 156	
	Avances et acomptes	NC	NZ	0 NA 8 981 301		
	TOTAL III	IY	5 057 166	NG	1 623 498	NII 384 719 285
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	OU	M7	OW
		Autres participations	IO	OX	0 OY 48 629 361	OZ
		Autres titres immobilisés	II	2B	2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières		IZ	2E	0 2F 283 931	2G	
TOTAL IV		IB	NI	0 NK 48 913 292	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		II	5 057 166	OK	1 623 498	
				OL	442 054 332	

* Ne pas reporter le montant des ventes.

Cofid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU MESSER FRANCE</u>							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	7 251 731	PF	177 537	PG	0	PH	7 429 268
TOTAL I		RK	7 251 731	RM	177 537	RN	0	RO	7 429 268
Terrains		PI	4 910 673	PJ	205 458	PK	0	PL	5 116 131
Constructions		PM	8 033 741	PN	202 944	PO	0	PQ	8 236 685
Sur sol d'autrui		PR	7 563 074	PS	280 102	PT	0	PU	7 843 176
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV	4 516 769	PW	408 325	PX	3 900	PY	4 921 194
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	205 174 190	QA	9 167 167	QR	912 070	QC	213 429 287
Autres		QD	323 571	QE	37 055	QF	0	QG	360 626
Immobilisations corporelles		QH	17 742 416	QI	1 422 199	QJ	37 212	QK	19 127 403
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QI	3 043 965	QM	343 433	QN	7 579	QO	3 379 819
Emballages récupérables et divers		QP	30 386 661	QR	616 998	QS	641 853	QT	30 381 806
TOTAL II		QU	281 695 060	QV	12 683 681	QW	1 602 614	QX	292 776 127
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	288 946 791	ØP	12 861 218	ØQ	1 602 614	ØR	300 205 395
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	PP	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	74 722	Q3	Q4	8 976	Q7	65 746		
Constructions	Q9	143 609	R1	R2	54 678	R5	88 931		
Sur sol d'autrui	R7		R8	R9		S3	S4		
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6	S7		S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	953 820	T4	T5	481 401	T7	472 419		
Autres immobilisations corporelles	U1		U2	U3		U6	U7		
Matériel de transport	U8	314 900	U9	V1	399 255	V3	V5 (84 355)		
Mat. bureau et info. comm. mobilier	V6		V7	V8		W2	W3		
Emballages récup. et divers	W4	7 379	W5	W6	218 171	W9	X1 (210 792)		
TOTAL II	X2	1 494 430	X3	X4	1 162 481	X7	X8 331 949		
Frais d'acquisition de titres de participation	NI			NM			NO		
Total général (I+II)	NP	1 494 430	NQ	NR	1 162 481	NT	NV 331 949		
Total général non ventilé (NP+NQ-NR)	NW	1 494 430		NV	1 162 481		NZ 331 949		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9	ZB		
Primes de remboursement des obligations						SP	SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Information obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU MESSER FRANCE						Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3I	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-11) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	10 768 413	TM	1 182 481	TO	11 100 362		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ		IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	10 768 413	TS	1 182 481	TU	11 100 362		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	17 009	4B	19 000	4C	0	4D	36 009
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5I		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5I		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5 599 392	5W	677 390	5X	552 422	5Y	5 724 360
TOTAL II	5Z	5 616 401	TV	696 390	TW	552 422	TX	5 760 369	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	1 396 921	6F	0	6H	1 396 921	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		
		- titres de participation	9U		9V		9W		
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06		07		08		
	Sur stocks et en cours	6N	253 828	6P		6R	12 279	6S	241 547
	Sur comptes clients	6T	3 137 406	6U	270 277	6V	489 204	6W	2 918 479
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	4 788 153	TY	270 277	TZ	501 483	UA	4 556 947
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	21 172 967	UB	2 461 097	UC	2 216 386	UD	21 417 678
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 419 180	UF		UH	959 795		
	- financières	UC		UH		UH			
	- exceptionnelles	UJ	1 041 917	UK		UK	1 258 591		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOYA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Bilan au 31 décembre 2023

Elément : 6

Note : 7

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

POSTES CONCERNES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES		MONTANT DES DETTES OU CREANCES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE
	Avec lesquelles la société a un lien de participation	Liées	
* Participations	2 416 144	46 213 217	
* Créances rattachées à des participations			
* Clients et comptes rattachés	860 432	144 099	1 653 514
* Autres créances	450 156	2 706 108	
* Charges constatées d'avance	251 500		
* Emprunts et dettes financières divers		0	
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés	301 408	3 743 739,62	
* Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	111 715	
* Autres dettes		0	
* Autres produits financiers	117 462	27 938	
* Charges financières		141 621	

Bilan au 31 décembre 2023

Élément : 6
Note : 8

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN	MONTANT
* Clients	
* Autres créances	0
	0

Bilan au 31 décembre 2023

Elément : 6

Note : 9

CHARGES A PAYER

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN	MONTANT
* Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	0
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 297 505
* Dettes fiscales et sociales	9 653 134
* Autres dettes	4 072 579
	25 023 218

Bilan au 31 décembre 2023

Elément : 6
Note : 10

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
* Résultat d'exploitation		
Loyers emballages		3 561 801
Frais fixes unité production	271 271	
Loyers terrains et locaux	924	
Licences	0	
Entretien	1 891	
Assurances	0	
Publicité	15 975	
Cotisations professionnelles	20 755	
Formation professionnelle	1 667	
Taxes diverses	0	
* Résultat exceptionnel	0	
	312 482	3 561 801

Bilan au 31 décembre 2023

Elément : 6

Note : 11

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31/12/2022	+	-	31/12/2023
Capital	22 663 320			22 663 320
Primes, réserves	60 704 609			60 704 609
Report à nouveau	21 140 242	12 453 890		33 594 132
Résultat	12 453 890	16 247 169	-12 453 890	16 247 169
Subventions d'investissement	80 550		-6 196	74 354
Provisions réglementées	10 768 413	1 494 430	-1 162 481	11 100 362
Autres	0			0
Total	127 811 024	30 195 489	-13 622 567	144 383 946

Bilan au 31 décembre 2023

Elément : 6

Note : 12

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE DE PARTS	VALEUR NOMINALE
* Nombre d'actions composant le capital au début de l'exercice	2 266 332	10 €
* Nombre d'actions créées pendant l'exercice		
* Nombre d'actions composant le capital à la fin de l'exercice	2 266 332	10 €

Bilan au 31 décembre 2023

Elément : 6
Note : 13

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
Répartition par secteur d'activité et par marché géographique

	FRANCE	EXPORT & CEE	TOTAL
* Ventes de gaz	129 352 653,59	1 829 001	131 181 654
* Ventes de matériel	2 902 378,73	0	2 902 379
* Prestations de services	46 322 091,47	2 837 358	49 159 449
* Autres	9 325	0	9 325
	178 586 448	4 666 358	183 252 807

Bilan au 31 décembre 2023

Elément : 6
Note : 14

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	RESULTAT AVANT IMPOT	IMPOT	RESULTAT NET
COURANT	22 266 956	5 207 967	17 058 989
EXCEPTIONNEL	987 489	240 227	747 263
TOTAL	23 254 445	5 448 193	17 806 252

Bilan au 31 décembre 2023

Elément : 7
Note : 15

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
Accroissements :		
Charges déduites fiscalement et non encore comptabilisées	0	
	0	
Accroissements de la dette future d'impôts	0 x 25,68 %	0
Allègements :		
Provisions non-déductibles l'année de comptabilisation	7 127 893	
	7 127 893	
Allègements de la dette future d'impôts	7 127 893 x 25,71 %	1 832 581
Déficits reportables	0	

EFFECTIF MOYEN

Au 31 décembre 2023, l'effectif s'élevait à 396 personnes

L'emploi de personnel intérimaire représente sur l'année une moyenne de 8 personnes.

L'effectif moyen mensuel a été de 396 personnes réparti de la façon suivante :

	EFFECTIF 2023	EFFECTIF 2022	PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Ingénieurs et cadres	174	169	
Agents de maîtrise	170	158	
Employés	4	3	
Ouvriers	37	37	
Apprentis	11	13	
Contrats de professionnalisation	0	1	
TOTAL	396	381	
dont hommes	290	273	
femmes	106	99	



Bilan au 31 décembre 2023

Elément : 9

Note : 17

IDENTITE DES SOCIETES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

	NOMBRE D'ACTIONS DETENUES
MESSER Industrie GmbH Messer - Platz 1 D-65812 BAD SODEN Allemagne	2 266 332

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS	CAPITAL	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	QUOTE-PART DE CAPITAL DETENU (%)	VALEUR COMPTABLE DES TITRE DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA STE ET NON ENCORE REMOUBORSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU DERNIER EXERCICE ECOULE	BENEFICE OU (PERTE) DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	OBSER.
				BRUTE	NETTE						
A - Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)											
MESSER IBERICA DE GASES SAU Avenida Terrugana, Sabon E - VILLASECA	1 924 000	33 691 000	100,00	45 444 000	45 444 000			8 381 000			
MESSER-GAS UNIP Avenida 3 de Outubro n° 151 P - LISBOA	5 000	1 098 395	100,00	769 217	769 217			626 516			
B - Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
SOPROGAZ SNC SIRET 58290643600011 Rue de l'industrie ZI 2 60000 BEAUVAS	15 245	34 724	50,00	7 622	7 622			6 143 359	2 496		
LUNEX SAS SIRET 45335703000011 21 Route du Plessis Bourlet 44300 NANTES	4 800 000	100 021	30,00	2 400 000	2 400 000			7 482 458	2 145		
LIDA SAS SIRET 422030750 95 Avenue des Arvieux 38070 ST-QUENTIN-FALLAVIER	39 500	3 950	31,50	8 522	8 522			12 426 269	409 280	117 462	